



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 21 octobre 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Elizabeth Larose

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
5. 1^{re} période de questions - Internautes
6. Règlements
 - 6.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de Règlement n° 753 décrétant un emprunt de 13 888 000 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec
7. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
8. 2^e période de questions - Internautes
9. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 02.



No de résolution
ou annotation

2025-10-421

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet hier en ajoutant le point suivant :

7.1 Autorisation de fermeture de rues dans le cadre des festivités du 100^e de l'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-10-422

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 753 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 888 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION QUANT AU LOT 3 131 051 AU CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 753 décrétant un emprunt de 13 888 000 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-423

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 100E DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus fête cette année son 100^e anniversaire de construction;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet événement, il est souhaitable et nécessaire de fermer à la circulation et de façon temporaire certaines rues afin d'assurer principalement la sécurité des participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la 2^e Avenue entre la rue Principale Sud et la rue Sainte-Thérèse de 7 h à 14 h 30 le samedi 25 octobre 2025 dans le cadre des festivités du 100^e anniversaire de l'église, le tout dans le but d'assurer la sécurité des participants et afin que l'événement puisse se tenir avec les superficies opérationnelles suffisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-10-424

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier